

Sites des Sénateurs du groupe CRC-SPG

<http://elianeassassi.fr/Salaries-sans-papiers-d-OSP-denonces-et-licencies-Eliane-ASSASSI-demande-a-M-Hortefeux-la-regularisation-de-leur-situation.html>

**Salariés sans papiers d'OSP
dénoncés et licenciés : Eliane
ASSASSI demande à M.
Hortefeux la régularisation de
leur situation administrative au
regard du droit au séjour en
France**

Date de mise en ligne : mercredi 20 juin 2007

- Activité des sénateurs - Les courriers officiels -

Sénateurs du groupe CRC-SPG

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur la situation des neuf anciens salariés sans-papiers de l'entreprise de gardiennage OSP située à Pavillons-sous-Bois qui ont été dénoncés et licenciés par leur patron, lequel connaissait pourtant parfaitement leur situation administrative au regard du droit au séjour en France quand ils les a embauchés.

Pour mémoire, ces salariés ont été soutenus par la CGT 93 dont l'action a obligé le préfet de la Seine-Saint-Denis à porter plainte pour travail dissimulé à l'encontre de cet employeur pour le moins indélicat.

Celui-ci a été condamné le 16 mai dernier à huit mois de prison avec sursis, 5000 euros d'amende et une interdiction de gérer une société de sécurité pendant 3 ans.

Quant aux salariés sans papiers, ils ont été convoqués à se présenter, le 24 mai dernier, devant l'audience du bureau de jugement du conseil des prud'hommes de Bobigny pour faire valoir leurs droits. Sans attendre le prononcé qui a été fixé en l'espèce au 11 septembre prochain, je me permets de vous demander, Monsieur le Ministre, de bien vouloir procéder à titre exceptionnel à la régularisation de la situation administrative de ces neuf personnes qui ne demandent qu'à travailler et à vivre dignement dans notre pays.

Récemment, des faits similaires que vous ne pouvez ignorer ont été constatés dans d'autres départements d'Ile-de-France pour lesquels une issue favorable a été trouvée.

Il s'agit d'une part des salariés de l'entreprise MODELUX à Chilly-Mazarin qui ont été régularisés par la préfecture de l'Essonne en janvier 2007 et d'autre part des salariés de l'entreprise METAL Couleur de Bonneuil-sur-Marne qui ont été régularisés par la préfecture du Val-de-Marne en avril 2007.

Dans l'attente d'une prompt réponse de votre part,

Je vous remercie par avance de votre diligence en l'espèce et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.